JOURNAL FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE:

DU MERCREDI, 26 JUILLET 1797.

De Constantinople, le 25 Jain.

[-|--

1=

e r-

le 1-

u é-

ır

1-

i.

ıt

3=

té

28

8

e-

é-

e. n-

é-

1-

er

ır

es

100

725

re

nt

ne ps

la

5,

L'ambassadeur de France, M. Aubert-Dubayet, vient de faire publier une relation très étendue de la séance publique qui a eu lieu aux Palais de France et de Venise, relativement à la révolution qui a éclaté dans cette dernière ville.

"L'ambassadeur de Venise (est il dit dans cette relation) avoit sait inviter, depnis plusieurs jours, ses concitoyens à se réunir, le 22 courant, dans la salle d'andience de son palais, pour y prendre part à des nouvelles importantes pour eux; & le drapean tricolore, qui flottoit sur la terrasse du palais de France, annouvoit le jour où le peuple Venitien, à Constantinople, alloit apprendre solennuellement sa régénération & son union avec la République françoise. A dix heures du matin, les citoyens Vénitiens étoient au rendez-vous. La joie éclutoit sur tous les visages. Plusieurs lettres arrivées par le dernier convier, seur avoient appris qu'ils étoient libres, & tous brûloient de l'entendre encore de la benche même du représentant de leur nation. La nouvelle cocarde Vénitienne ornoit le chapeau de ceux-ci, la poitrine de ceux-là. Bientôt le citoyen ambasssadeur Vendramini, accompagné du citoyen Alberti, secrétaire, entradans la salle, & dans le calme que sit naître sa présence, il prononça le discours suivant.,

Ce discours, qui ne contient rien de remarquable, sut suivi des cris de vive la Liberté, l'Egalité! Vive la République Vénitienne! Vive la République françoise & c.! L'ambassadeur donna l'exemple du baiser fraternel, & ce baiser sut donné & reçu d'un bout de la salle à l'autre.

"Le peuple (continue la relation) en fortant par le vestibule de la sallé, s'apperçut que l'ambassadent de la République françoise étoit dans son kiosk situé en sace. Il y jouissoit se-crètement des élans expressiffs des braves Vénitiens, mais il ne put rester plus longtems caché. Le peuple manifesta sa reconnoissance & son amitié pour la nation françoise, par les cris de vive la République françoise! Vive la République de Venise! Vive l'ambassadeur Aubert-Dubayet! Il se présente: & sa voix, unie à celle du peuple, répête à longues reprises: Vive la République de Venise! Vive la République françoise! Vive la Liberté! — Une troissème scène devoit, en ce jour m morable, porter à son comble l'enthousiasme des cityons Vénitiens. Précédée de son ambassadeur, & accrue encore par les équipages des bâtimens monisses en ce port, l'assemblée se porta au palais de F.ance, & en un instant la salle sut remplie de plus de huit cents Vénitiens. Là, les cris de Liberté

furent répétés avec une ardeur nouvelle. L'ambassadeur Vendramini parla en peu de mots au général Aubert Dubayet, "Je viens vers vons, dit-il, citoyen ambassadeur, avec mes concitoyens devenus libres. Vous qui représentez ici le peuple le plus généreux & le plus grand, le peuple qui vient de kâter le jour de notre bonbeur, recevez les premiers témoignages de notre reconnoissance & de l'union de nos sentimens. Soyons amis, & Venise est libre. Que ce baiser fraternel, & les accens du peuple Vénitien, en soient les éternels garans!,

L'ambassadeur de France répondir. L'ambassadeur des conserves des premiers de la conserve de la con

"L'ambassadeur de France répondit: "Il manquoit à ma carrière civique, après avoir contribué, aux assemblées nationales & dans les champs d'honneur, à la conquête de la liberté pour ma patrie, de jouir aujourd'hui dans Bysance du beau spectacle que messere, dans le palais de la France libre, ce concours unanime de Vénitiens, d'Esclavons, de françois, appelés par un mutuel élan au culte de la liberté. Citoyens Vénitiens, longtems courbés sous me domination oppressive, quel exemple de fidélité ne donnez-vons pas aux loix régénératrices qui vont vous assurer dans l'Europe une consistance nouvelle! Cette auguste liberté deviendra votre idole; mais ce n'est pas assez de la chérir, il faut encore l'idolatrer! il faut lui consacrer vos sentimens & votre existence; vivre libre ou mourir. Voild la souvce des vertus, voilà la cause de nos triomples. Vénitiens libres, je vous serve contre mon cœur. Vendramini, sidèle représentant du peuple, & vous tous citoyens, recevez le baiser d'inauguration civique,,

baiser d'inauguration civique.,,
,Cette sète sinit par le baiser fraternel que l'ambassadeur Aubert Dubayet donna à tous les nouveaux citoyens.

De Rome, le 8 Juillet.

La funeste explosion qui a eu lieu au château St. Ange, a causé beaucoup plus de dommages qu'on ne l'avoit cru d'abord. L'on retrouve chaque jour des cadavres sous les ruines; de forte que le nombre des victimes doit avoir été fort considérable. Le gouvernement pour s'assurer des causes de cet évènement, avoit nommé quelques experts chargés de faire les recherches les plus scrupuleuses. Il résulte de leur rapport, que le seu a été mis à dessein par quelque malintentionné. En conséquence, il a été promis une somme de 1000 écus à qui dénoncera le coupable.

Il vient encore d'être créé pour un million

de cédules, destinées à l'acquittement des dettess contractées par la Chambre Apostolique.

Extrait des Nouvelles de Londres, du 14 Juilles:

Un courier de lord Malmesbury parti de Lille Mardi dernier, est arrivé ici hier dans la matinée. Il réfulte des dépêches qu'il a apportées, qu'aussitôt après l'échange des pouvoirs respec-tifs des plénipotentiaires, lord Malmesbury aprésenté son projet de pacification : mais que les commissaires de la République ne se trouvant pas suffisamment autorisés pour traiter quelques-uns des points qu'il renferme , ont déclaré qu'ils-/devoient préalablement les transmettre à leur gouvernement. Le projet a donc été envoyé au Directoire exécutif, et le courier qui doit rapporter la réponse n'étoit pas de retour à Lille quand celui de lord Malmesbury en est parti. Cependant les conférences ont continué, et c'est au sujet de quelques propositions des négociateurs François, que le nôtre a fait la dépêche. Il mande qu'ils ont témoigné être prêts à entrer en discussion sur les articles autres que ceux qu'ils avoient crudevoir référer au Directoire, et qu'ils paroilsent bien dispolés pour une conclusion.

Aussitôt après l'arrivée de ces dépêches, nosministres s'assemblèrent pour délibérer sur leurcontenu; le résultat de leurs délibérations, après avoir été approuvé par S. M. sur consie à M. Brookes, qui partit le soir pour Lille. Le bruit général étoit hier que la base de la négociation de la part des François, seroit que l'Angleterre restituat tout ce qu'elle a pris sur la France pendant la guerre, et les vaisseaux enlevés à Toulon; mais qu'ils n'insistoient pasfur l'entière restitution de tout ce qui a été

conquis fur leurs alliés...

Aujourd'hui il est encore arrivé un courier de lord Malmesbury; mais l'on ignore les nouvelles qu'il a apportées.

L'arrivée des flottes des Barbades et de De-

merari a été annoncée au Caffé Lloyd.

Les mutins de la Calipso sont jugés; cinq ont été condamnés à mort. 7 du Leopard ont été exécutés lundi dernier; mercredi cinq rébelles du Grampus ont été condamnés à mort, et un sixième à être renfermé pendant deux ans.

Les 3 pour cent consolidés sont à 54 1.

Suite de Paris, du 19 Juillet.

Plusieurs journaux regardent le changement qui a eu lieu dans le ministère comme une preuve de l'instituence que les jacobins acquièment de jour en jour, surtout depuis que les comme commencent à renaître. Ils remarquent an outra que le Directoire s'assembla pour pro-

céder à cette renovation, précifément à la suite de la séance où le bureau du conseil des 500 prononça que la déclaration relative au culte ne seroit point demandée. Si d'un autre côté, l'on se rappelle le changement de scène qui s'opéra dans la séance du 16, où la déclaration sut décrétée au moyen de l'appel nominal, l'on ne pourra se dissimuler qu'il n'existe un fort parti, lié plus ou moins au jacobinisme, qui s'efforce de subjuguer le corps législatif et de faire tourner à son avantage l'espèce de lutte qui s'est établie entre le Directoire et la majorité du conseil des 500. Ce parti a déjà mis en usage les moyens employés sous la convention pour intimider les députés: les tribunes sont fréquemment remplies de ces individus qui applaudissoint aux plus surieux démagogues; les grouppes commencent aussi à

reparoître.

Le Rédicteur fait aujourd'hui des réflexions qui prouvent combien le gouvernement est peu saisfait du corps, législatif. "Envain (dit cette seuille) voudroit-on se le dissimuler, tant que la nouvelle législature ne se sèra par prononcée avec quelqu'énergie pour la libersé, l'incertitude des esprits, Phésitation naturelle à ceux qui ont besoin de démonstrations fortes & de l'autorité d'un grand exemple pour se déterminer, livrera aux sédnctions du royalisme une multitude d'hommes qu'il est été facile de rattacher à la Républiques. Les dangers de cette situation s'aggravent chaque jour ; & le plus grand de tous est la sécurité que beaucoup de Républicains, estimables d'ailleurs par leurs principes, out trop longtems gardée au milieu des pièges de leurs ennemis. Mille attaques dirigées simul-tanément, & contre les désenseurs de la liberté, & contre ses institutions, semblent n'être que les essais partiels d'une combinaison plus vaste. Ceue envreprise, si insensée en apparence, de détru re la République par les pouvoirs même éminemment institués pour en être les organes in les conférvateurs, se poursuit avec une ar-deur qui indique de grandes espérances de succès. Des liaisons insimes encretenues entre les royalistes de tous les points de a France, des correspondances de des agens actifs qui, de l'aveu même fait au parlement d'Anglezerre, par un ministre, ont le centre de leurs intrigues à Paris, & de leurs ressources à Londres, semblent avoir donné à ce parti cette espèce de force par laquelle l'accord & les ruses suppléent au nombre, par laquelle une minorité babile s'empare des suffrages, do n'envahit une autorité qu'elle déufté, que pour en saper peu à peu tous les fondemens. Une sorte d'anarchie dans les délibérations qui devroient être les plus augustes; des morions d'ordre imempestives lancées aumilieu des travaux les plus importans; les préjuges & les superstitions les plus bonteujes, défendus, caressés du buit de la tribune, d'où la raison ne devroit cesser de lancer contre eux les armes de la perfuafion; l'in-

foumission aux lois de l'état excusée, qui le croiroit? par les organes mêmes de ces lois, 60 la diclaration du refus d'y obeir, préconisée comme un moif déserminant de céder à la rébellion; les prêtres fiaèles livrés aux dérisions b' aux vengeances des réfractaires impunis & protégés par des actes formels de la législation; l'émigré rentrant avec le banni, prêt à armer ses sectajres en faveur de l'ennemi étranger qui le soudoyoit pendant son exil; les finances mises en oubli devant l'intérêt des cloches; un rapport rempli d'erreurs, qui semblait n'exagérer les ressources disponibles, que pour éluder bétablissement des ressources nouvelles, les impôts de l'exercice courant décrétés à peine lorsque l'exercice se termine, comme si on est voulu en réserver l'exploiration imacte pour la royante, &c Qui s'étonnerois que nous concevions de sinistres présages.

Une lettre de Lille en date du 15 contient ce?

qui fuit:

"Hier nous avons célébré l'anniversaire du 143 Juillet. Le cortège, composé des corps constitués, de l'état militaire, et des membres de la légation françoise, a désilé sous les senêtres du lord Malmesbury, qui loge à l'hôtel de Bourbon, sur la grande place. Tous ont salué le lord, qui n'a pas quitté la fenêtre pendant toute la cérémonie. Le salut a été rendu avec cet air de satisfaction qui annonce la plus grande intelligence entre les deux légations.—Rien ne transpire des négociations; mais cependant, si l'on peut tirer quelques conjectures de la sérénité des membres des deux légations, leur figure annonce ce contentement qui présage une paix prochaine.

Fi de la feance du 18 — Jourdan (des Bouches du Rhône) appelle la sollicitude du conseil sur les faits suivans: En Brumaire an 4, 55 émigrés, faisant partie des légions de Choiseul et Löwenstein et allant aux grandes Indes sur un bâtiment neutre, sirent naufrage à Calais; ils sur rent arrêtés et traduits devant une commission militaire qui les acquita. Le ministre de la justice appella de ce jugement au tribunal de cassation, qui se déclara incompétent pour prononcer sur la décision d'une commission

militaire.

Les choses étoient dans cet état, lorsque le Directoire en réséra au corps législatif. Le rapporteur propose le projet suivant : Les 53 individus dénomnés dans le jugement de la commssion militaire séante à Calais, le 9 Nivôse an 4, seront réembarqués de rendus en pays neutre.

D'une part, on réclame l'urgence, de l'autre, l'ajournement; le conseil adopte l'urgence

et le projet de résolution.

Chellet: Vous avez arrêté que les ministres du culte seroient sonmis à une déclaration; mais vous n'avez pas arrêté ce que contiendroit cetter

déclaration, dans quels termes elle feroit coreque, devant qui elle seroit faite, si ceux qui s'y refuseroient, seront soumis à des peines, et ce qui est encore plus important, si la déclaration sera spécialement ordonnée pour les ministres des cultes, où si elle sera commune aux précepteurs de morale. — Chollet examine ces diverses questions; il termine par proposer un projet qui astreint les ministres des cultes, les instituteurs, les précepteurs de morale, à une déclaration ainsi conçue: Je promets soumission à la République françoise et au gouvernement établi par la constitution de l'an 3.

Les peines, en cas de refus, feront, pour la première fois, de 500 livres; pour la deuxième de 1000 livres, fauf les peines à encourir par les cas prévus par les loix. On demande le renvoi à la commission existante, avec injonc-

tion de faire un prompt rapport.

Le conseil ordonne le renvoi pur et simple.

De Viennie, le 194 Juiller.

S. M. l'Empereur vient d'ordonner à tous les départemens d'avoir égard à toutes les personnes ci-devant employées dans les Pays-Bas, au cas que des places viennent à vaquer.

—M. le comte de Cobenzel, notre ministre à la cour de Russe, a été nommé plénipotentiaire de S. M au congrès de paix. Il est attendur sous peu de jours ici. M. le comte de Dietrichstein gérera en attendant les affaires de notre cour à Petersbourg.

(Nouvelles officielles).

Par les mêmes raisons (déjà énoncées), que le commandant en ches de l'armée dans l'Autriche antérieure, reçut ordre de faire avancer une partie de ses troupes dans l'Isrrie Vénitienne, il lui sut aussi ordonné de faire passer un corps respectable dans la Dalmatie, attenduque les habitans de cette province n'étoient point disposés à prendre part aux changemens.

qui avoient eu lieu à Venile.

En contéquence, le corps de troupes definé à cet effet, sous les ordres des généraux Ruckavina et Lusignan, et du colonel Casimir, sut embarqué à Fiume et Trieste; et dans la soirée du 25; il arriva jusqu'au delà de Rovigno; à cette hauteur, la stotille de Trieste sut séparée. Le général Ruckavina gagna avec les premiers vaisseaux le golphe de Fasana; mais la plus grande partie des bâtimens sut sorcée par la tempête de s'arrêter entre Rovigno et Quiedo. Les vents contraires durèrent depuis le 28 Juins jusqu'au 2 Juillet, et empêchèrent la stotte de Trieste de s'avancer davantage par mer. Le contonel Casimir, qui avoit embarqué à Fiume trois

bataillons du corps susdit avec quelque cavalerie, sut savorisé davantage par le vent; et le 29 Juin, il aborda à Zara; il y sut reçu avec ses plus grandes démonstrations de joie par les habitans. Le 2 Juillet, la slotte de Triesse sit voile pour le suivre, elle aborda également, le 5, au port de Zara, où les troupes reçurent se même accueil que celles qui les avoient précédées.

Le jour suivant, le général Ruckavina eut ordre de s'avancer avec une partie du corps sous ses ordres, sur Sebeniko, Spalatho, Clissa et Siegen. L'on attend des avis ultérieurs à

ce sujet.

D'après des rapports de M. le F. M. L. de Kerpen, ce général a donné pareillement à sa position dans le Tyrol, plus d'extension du côté du territoire Vénitien; et il a équipé et armé pluseurs bâtimens sur le lac de Garda.

Suivant des rapports de Gorice, M. le général de Meerfeld, M. de Hombourg, ci-devant chargé d'affaires de notre cour près la république de Venile, et M. le marquis de Gallo, ambaffadeur de Naples, y font arrivés le 5. de Montebello et Mantoue; le jour suivant ils sont partis pour Udine, où le général Buonaparte est attendu avec le général Clarck et quelques autres personnes.

De Ratisbone , le 21 Juillet.

Le ministre impérial a annoncé à la diète que les contributions, réquisitions etc. des françois dans l'Empire, ne tarderont pas à avoir un terme. Il a ensuite déclaré que S. M. l'Empereur a vu avec la plus vive satisfaction, par la lettre de remerciemens qui lui a été adressée dernièrement, au nom du corps germanique, l'expression des sentimens de reconnoissance que son intervention énergique pour le bien-être de l'Empire, a généralement excités; que cette agreable manifestation ne peut que l'engager à continuer de s'interposer à l'avenir, ce qu'elle fera avec tout le zèle que sa sollicitude paternelle lui inspire; que dans l'espoir que ses efforts ultérieurs produiront le meilleur effet, Elle invite la diète à se borner instantanément à en attendre tranquillement le résukat. Du reste, S. M. Impériale n'a pas cru devoir encore faire connoître ceci à la diète par un décret formel de commission; et elle a préféré d'adopter le mode d'une infinuation confidentielle par le co-commissaire impérial; mais Elle ne manquera pas de lui faire une ouverture ultérieure, lorsqu'il en fera tems, et surtout lorsque les choses auront été portées à leur maturité.

Suite du discours d'onverture prononcé par M. Jean Adams, le 16 Mai.

"Des forces navales sont, après la milice, la défense naturelle des Etats-Unis. L'expérience de la dernière guerre suffiroit pour montrer, qu'une modique force navale, telle que la comportent aisement les facultés actuelles de l'Union-Américaine, auroit été suffisante alors, pour faire échouer plusieurs transports formidables, qui se sont exécutés alors, de troupes d'un Etat à l'autre. Nos côtes maritimes, par leur grande étendue, sont plus aisement inquiétées, mais aussi plus aisement défendues, par une sorce navale que par aucune autre. Avec tous les matériaux dont notre pays abonde, nous avons des hommes, qui en architecture navale et dans l'art de la navigation peuvent aller de pair avec les plus habiles de quelque pays que ce soit: et il ne nous manquera ni de commandans ni de marins.

"Mais, quoique l'établissement d'un système permanent de désense navale paroisse être requis & nécessaire, je sens très bien, qu'il est impossible de le former aussi proprement & avec autant d'étendue, que la crise présente l'exige: Jusqu'à présent p'ai jugé convenable d'empêcher les navires armés de faire voile, excepté pout des voyages aux Indes-Orientales, où l'usage général & le danger de la part des pirates paroissoient rendre cette permission de saison. Cependant la restreinte que j'y ai mise, tire uniquement sa source du désir de prévenir des calissons avec les puissances belligérantes, en contravention à l'acte du congrès du mois de suin 1794 & nullement d'aucun doute, que j'eusse de l'utilité politique ni de la convenance, qu'il y est, de permettre à nos vaisseaux d'employer des moyens de défense, pendant qu'ils sont occupés à un commerce légitime avec l'étranger. Il appartient au reste au congrès de prescrite tels réglemens, qui mettent nos citoyens maritimes à même de se désendre contre des arteintes portées au droit des gens, & qui puissent les empêcher en même tems de commettre des actes d'hostilité contre les puissances belligérantes. Indépendamment de ces mesures volontaires de défense, prises par des citoyens individuels, il me paroît nécessaire moindre rang, afin de prendre sous leur escorte tels navires marchands qui resteroient sans être armés. (La suite ci après),

AVERTISSEMENT.

Du vin rouge de Bordeaux excellent, en caisses de 50 bouteilles, ainsi que du très bon vin vieux de Grave blanc, première qualité et des meilleures campagnes de Bordeaux, qu'on trouvoit ci-devant Litt. I, N°. 149, rue dite Kornmarkt, se vend actuellement en commission, et pour le même prix, chez les srères Vogel et Ce., près la Cour de Nuremberg, Litt. L, N°. 138, à Francfort sur le Mein.